

La CGT Finances publiques a adressé un courrier à la cheffe de service RH :

Madame la cheffe de service, monsieur le directeur,

La CGT Finances Publiques souhaite attirer votre attention sur la situation des agents administratifs principaux de 2ème classe qui ont effectué leur formation initiale de 10 semaines en tout distanciel du 17 mai 2020 au 31 juillet 2020.

Ces collègues n'ont pas bénéficié des indemnités de scolarité prévues par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006.

Les stagiaires de catégorie A et B ayant suivi leur scolarité au titre de la même année ont bénéficié des dispositions du même décret y compris durant leur scolarité en distanciel.

Nous avons fini par obtenir de la direction générale que les stagiaires A et B personnes fragiles ayant effectué la totalité de leur scolarité en tout distanciel soient défrayés dans les mêmes conditions que les autres stagiaires A et B.

C'est pourquoi, dans un souci d'équité entre les agents de la DGFIP d'une part et pour la catégorie d'agents la moins bien payée de notre administration d'autre part, nous revendiquons que l'administration leur verse les indemnités de scolarité auxquels ils auraient pu légitimement prétendre.

Enfin, pour info l'administration des Douanes qui dépend aussi du ministère de l'économie et des finances a défrayé rétroactivement les stagiaires de catégorie C appelés à l'activité fin mars 2020.

Bien cordialement

fichiers:



[Télécharger message indem_c_28_04_21.pdf](#) (245.11 Ko)

Colonne de droite publique: [Écoles/Stagiaires/formation/concours](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank